

Approuvé à la séance du 27 avril 2022

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS ÉCOLE LE RUISSELET

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement
tenue mercredi 30 mars 2022 à 19 h
Local d'arts

PRÉSENTS :

M.	Claude Anibié	parent d'élèves
M ^{me}	Vivianne Blanchette-Dimbeko	parent d'élèves
M ^{me}	Manon Chamberland	directrice
M ^{me}	Marie-Philippe Fournier	éducatrice en sdg
M ^{me}	Chantal Gagnon	enseignante
Mme	Olivia Jones-Letto	éducatrice en sdg
M.	Nicolas Lapointe	parent d'élèves
M.	Joël Larouche	parent d'élèves
M ^{me}	Catherine Lebel	enseignante
M ^{me}	Arianne Robert	parent d'élèves

ABSENTS :

M ^{me}	Kadiatou Diallo	parent d'élèves
-----------------	-----------------	-----------------

SECRÉTAIRE : M^{me} Chantal Gagnon

M. Lapointe et Mme Chamberland animent la réunion

1. Constatation du quorum

Le quorum est constaté à 19h05.

2. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

M. Lapointe souhaite la bienvenue aux membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et suivi au procès-verbal de la rencontre du 2 février 2022 (en virtuel : Teams)
5. Interventions du public
6. Formation obligatoire des membres

Fiches et capsules de formation

Lecture des fiches :

5-6-7

Capsules à visionner :

- [Projet éducatif](#) (3 min.)
 - [Frais scolaires](#) (6 min.)
7. Règles relatives aux contributions financières exigées par les parents pour 22-23
 8. Document Mesures d'urgence
 9. Service de garde :
 - 9.1 Prévision budgétaire révisée
 - 9.2 Calendrier ouverture sdg
 - 9.3 Amplitude sdg
 10. Consultation annuelle des élèves (sondage)
 11. Projet éducatif
 12. Informations générales
 - a. Du président
 - b. De la directrice
 - c. De la trésorière
 - d. Du personnel
 - e. Du représentant au comité de parents
 13. Autres sujets
 - 13.1 Date de la prochaine rencontre
 14. Levée de l'assemblée

C.E. 03-30-22-01

Il est proposé par Mme Catherine Lebel et résolu d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion du 30 mars avec l'ajout du point suivant :

4. Adoption et suivi au procès-verbal de la rencontre du 2 février 2022

Modifications :

Au point 12.1 : 4^e ligne : On aurait dû lire 1^{re} et non 1^e

Suivis :

9. Porte ton PYJ a récolté : 917\$

10. Sondage à venir, il reste 5 classes à fournir le sondage. Tableau à venir.

12.1 Pour le parascolaire :

À la suite des inscriptions plusieurs activités ont lieu : Mini Inventeurs, Inventeurs juniors, Multisport, Cheerleading et Football.

C.E. 30-03-22-02

Il est proposé par Mme Viviane d'adopter à l'unanimité le procès-verbal de la rencontre du 2 février 2022.

5. Interventions du public

Il n'y a aucune intervention du public.

6. Formation obligatoire des membres

Monsieur Lapointe rappelle l'importance d'effectuer les formations obligatoires.

Fiches et capsules de formation

Lecture des fiches :

5-6-7

Capsules à visionner :

- [Projet éducatif](#) (3 min.)
- [Frais scolaires](#) (6 min.)

7. Règles relatives aux contributions financières exigées par les parents pour 22-23

.Un processus est en cours auprès des membres du comité de parents afin d'officialiser un document d'informations générales pour les parents et un canevas pour les directions d'établissement afin d'assurer une conformité et une uniformité des documents de règles relatives aux contributions financières dans chacun des milieux du centre de services scolaire. Cette année, nous irons de l'avant avec notre ancien document puisque les membres du comité de parents ont demandé d'avoir davantage de temps pour consulter les documents. Mme Chamberland présente le document pour 2022-2023 à Ruisset:

- Les montants du matériel scolaire sont les mêmes.
- À 4.5 Les activités culturelles et sportives : celles qui sont gratuites n'ont pas à être autorisées donc elles ne feront plus parties du sondage, elles seront simplement présentées aux parents à titre informatif. On demeure avec le 80 % d'approbation pour les activités payantes.
- Au niveau des activités culturelles et sportives, le montant demandé aux parents autorisé pour l'année dernière était de 15\$.
 - La direction précise les mesures ministérielles permettant la gratuité d'activités sportives et culturelles. Il est mentionné qu'une subvention *Culture à l'école* est possible, mais on ne connaît jamais à l'avance le % de la subvention tant que ce n'est pas accepté.
 - On reçoit également une subvention d'un montant maximal de 29\$ (par le biais de la mesure 15186) à certaines conditions.
 - On utilisera autre mesure : *École inspirante* (mesure 15230) : permettant des activités ne figurant pas dans le Répertoire des activités culturelles, mais aussi facilitante pour certains montants qui ne sont pas précis lorsqu'on fait des demandes de subvention (culture à l'école).
- À la suite de l'augmentation, entres autres du coût des transports, Mme Manon, propose d'augmenter la contribution des parents de 5\$ (15\$ à 20\$). Notez que ce montant sera utilisé uniquement dans le cas où les mesures ministérielles ne permettraient pas d'attendre le 55\$ de sorties.
Donc, à l'annexe 2 : 1b. Proposition de modification du montant.

C.E. 30-03-22-03

Il est proposé par M. Joël Larouche et résolu d'adopter à l'unanimité les règles de contribution financières exigées par les parents pour l'année 2022-2023.

8. Document Mesures d'urgence

Mme Chamberland présente le document avec des bonifications concernant le déploiement de services d'urgence. En cas d'urgence, la priorité sera toujours accordée à la sécurité et la place sera laissée libre pour que les services d'urgence puissent effectuer leur travail. Ainsi, les parents seront informés quelques fois par année, via l'Info-parents, de l'importance de ne pas se rendre sur les lieux de l'école lors d'un événement d'exception.

Par conséquent lors d'une situation exceptionnelle, afin de prioriser la sécurité, les parents ne pourront pas venir chercher leurs enfants tant que la direction ne l'autorisera pas. Selon les conditions météorologiques, il est possible qu'un transport via le RTC soit nécessaire vers la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette (PAL), notre lieu d'accueil. Là encore, tous les élèves seront conduits à la PAL et le départ vers la maison se fera de ce lieu, au moment indiqué par la direction en collaboration avec le service de communications du centre de services scolaire.

C.E. 02-02-22-04

Il est proposé par Mme Arianne Robert et résolu d'adopter à l'unanimité le document Mesures d'urgence tel que présenté.

9. Service de garde

a. Prévision budgétaire révisée

Mme Chamberland présente le document de prévision budgétaire révisé. Globalement, un déficit de 47 188\$ est anticipé.

Différents enjeux causent certaines problématiques au niveau des dépenses et revenus :

- Baisse de fréquentation lors des journées pédagogiques
- Baisse de fréquentation sporadique et régulière
- Fermeture lors de la semaine de relâche
- Fermetures dues à la Covid ; plusieurs remboursements
- Augmentation de la dépense pour le service alimentaire
- Rétroactivité dans le salaire du personnel

Augmentation du nombre de repas : en moyenne c'est entre 40 à 75 enfants/midi qui utilisent le service de repas chaud. On constate quand même une problématique pour les revenus car il y a une hausse de coût des aliments et parfois, une difficulté de pouvoir se procurer les aliments auprès du fournisseur permettant l'achat en gros format.

Étant donné la situation : Mme Chamberland propose une augmentation de 0,50\$ pour le coût du repas. Donc il passerait de 5,75\$ à 6,25\$ pour l'année scolaire 2022-2023.

Tout cela sera conditionnel à l'analyse effectuée dans les autres services de repas chaud des autres écoles du CSS. Nous souhaitons demeurer dans la moyenne des coûts facturés. Si 6,25\$ s'avère trop élevé, le coût des repas sera plutôt de 6\$ l'an prochain.

Notez qu'une augmentation du même montant (0,50\$ ou 0,25\$) sera effective sur les frais chargés aux membres du personnel qui utilisent le service.

C.E. 02-02-22-05

Il est proposé par Mme Arianne Robert et résolu d'adopter à l'unanimité la prévision budgétaire du service de garde révisée.

C.E. 02-02-22-06

Il est proposé par M. Joël Larouche et résolu d'adopter à l'unanimité la hausse de 0,50\$ pour le coût du repas pour l'année scolaire 2022-2023.

b. Calendrier ouverture sdg

Mme Chamberland propose de conserver la proposition du calendrier proposé par le Centre de services scolaire, soit d'ouvrir le service de garde lors de la première journée pédagogique en août, de fermer le service de garde à la dernière journée pédagogique de calendrier scolaire 22-23. De plus, l'offre de service de garde sera effectuée à la semaine de relâche du lundi au jeudi seulement.

C.E. 02-02-22-07

Il est proposé par Mme Marie-Philippe Fournier et résolu d'adopter à l'unanimité le calendrier d'ouverture de service de garde tel que discuté.

c. Amplitude sdg

Mme Chamberland propose de garder la même amplitude, soit de 7h à 18h.

C.E. 02-02-22-08

Il est proposé par M. Claude Anibé et résolu d'adopter à l'unanimité le calendrier d'amplitude de service de garde.

10. Consultation annuelle des élèves (sondage)

Toujours en cours, il ne reste que 5 classes à venir. Ce point sera traité à la prochaine rencontre lorsque toutes les informations seront disponibles.

11. Projet éducatif

Le PEVR : sera effectif de 2023-2027.

Le projet éducatif de l'école devrait être effectif pour décembre 2023. Au cours de la prochaine année scolaire, on débutera l'élaboration de notre nouveau projet éducatif.

12. Informations générales

a. Du président

b. De la direction

Suivi pour les inscriptions 2022-2023 à l'heure actuelle :

Hausse de clientèle : difficile d'estimer le nombre de groupes précis. Plus de 375 élèves sont déjà prévus. Il est donc possible que nous devions ouvrir un 18^e groupe. Ce dernier devra être au sous-sol, dans le local actuellement utilisé par Mme Katheryne et Mme Mélanie.

La direction a demandé au Centre de services scolaire de lui indiquer l'organisation scolaire le plus rapidement afin d'avertir les personnes touchées.

Nouvelles de la fondation :

La dictée de la directrice a permis d'amasser 9 164,10\$. Pour la vente de fromage, un profit de 2810\$ sera obtenu à la suite des ventes de 9490\$.

Une course familiale aura lieu le 4 juin. L'organisation est débutée.

c. De la trésorière

Aucun suivi

d. Du personnel

Quelle belle activité rassembleuse que le Bal des Neiges préparé par le conseil étudiant. Excellente participation des élèves.

e. Du représentant au comité de parents

Voici quelques points traités à la dernière rencontre :

Politiques chargés aux parents est en travail.

Protecteur de l'élève : présentation du rôle

Capsules pour l'ensemble des parents pour communiquer avec l'école

Présentation du plan de lutte (révision et compte-rendu)

Pièce de théâtre dont l'offre a déjà eu lieu

Élections pour le secteur

13. Autres sujets

13.1 Date pour la prochaine rencontre

La date du 27 avril en remplacement du 04 mai, est acceptée par tous pour le prochain conseil d'établissement.

14. Levée de l'assemblée

C.E. 02-02-22-09

Il est proposé par Catherine Lebel et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 21h19.

Manon Chamberland
Directrice par intérim

Nicolas Lapointe
Président